Les débuts de l'Eglise Libre du Sentier

A ceux que l'histoire de cette église non officielle, créée dans le canton de Vaud en 1847 et destinée à durer jusqu'en 1966, date de la réunification avec l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud, la lecture de vieux documents pourra être utile. Quelques-uns de ceux-ci figurent dans les archives de la dite église, désormais cohabitant avec les archives de la Paroisse du Sentier.

Le document ci-dessous, du 24 décembre 1847, émane de cette source :

La présente souscription est ouverte dans l'Eglise libre du Sentier pour former la subvention régulière que cette Eglise est appelée à fournir à la Caisse centrale (Constitution, article 15, lettre e).

Ce nouvel appel se fait entendre dans des circonstances assurément difficiles. La prudence humaine pourrait conseiller d'attendre des temps plus favorables. Mais la foi tient un autre langage. Nous savons toujours trouver des ressources pour une chose à laquelle nous mettons véritablement de l'importance. Il s'agit ici d'un intérêt qui domine tous les autres. Si nous sentons réellement le besoin du pur Evangile pour nous et pour nos enfants ; si nous croyons, que l'Eglise libre est destinée à satisfaire à ce besoin, que ses principes sont fondés sur la vérité et doivent finalement triompher, il ne nous est plus permis d'hésiter, nous sommes tenus devant Dieu de marcher avec elle et de la soutenir.

L'obligation pour une église de pourvoir aux frais de son culte est évident. Dieu a ordonné que ceux qui annoncent l'Evangile vivent de l'Evangile. De cette condition matérielle peut dépendre l'existence, si ce n'est de l'église elle-même, du moins d'un ministère régulier au milieu d'elle. Or notre Eglise subsiste, ses besoins ne sont pas à venir, ils sont actuels et de tous les jours. Différer, ce serait, dans une telle position, l'abandonner.

Nous ne pouvons compter pour nous décharger de nos obligations à cet égard, sur l'assistance de nos frères de l'étranger plus riche que nous. Les secours venus de cette source, à l'origine de la crise, ont été précieux en leur temps, mais ils ne pourraient devenir permanents. D'ailleurs une église ne doit pas se mettre à la charge d'autres églises. Des disciples de Jésus ne sauraient vouloir renoncer à accomplir eux-mêmes un devoir qui est en même temps un doux et beau privilège. Non, il faut que notre Eglise s'applique à pourvoir elle-même à ses besoins temporels en regardant, pour son pain quotidien, à Celui de qui elle tient sa vie et à qui l'or et l'argent appartiennent. Les collectes de 1847 dans le canton sont restées, il est vrai, fort au-dessous de la somme nécessaire. Mais cela est résulté surtout du manque d'expérience. On n'a pas compris dès l'abord l'étendue des besoins ; on a tâtonné dans la marche à suivre, on a confondu cette œuvre de sacrifices et de première nécessité, avec des œuvres utiles aussi, mais d'une importance secondaire. Ne doutons pas qu'à l'avenir, les besoins étant mieux connus, les membres et les Conseils de l'Eglise étant mieux éclairés, les résultats n'en viennent à répondre aux nécessités de la position. La crainte qu'on

fonderait sur l'insuffisance des ressources de notre pays ne peut soutenir à nos yeux un examen sérieux. Si Dieu veut l'Eglise libre au milieu de nous, il saura bien lui fournir ses moyens d'existence. Il est puissant pour nous donner au-delà de notre attente et confondre notre faible foi. Contribuons seulement de bon cœur avec joie et avec libéralité, chacun selon son pouvoir.

Que personne ne soit arrêté non plus par la petitesse de ses ressources personnelles. Celui qui multiplia l'huile d'une pauvre veuve, qui accueillit la pite d'une autre, bénira aussi nos faibles efforts. Dans une œuvre chrétienne, de grandes sommes sont moins sûrement obtenues par l'or du riche que par l'humble offrande des petits accueillie avec soin et avec persévérance.

Quant aux circonstances présentes, loin de ralentir notre zèle, elles doivent au contraire le stimuler, et nous presser de mettre la main à l'œuvre. C'est dans le creuset de l'épreuve que la foi se ranime et se fortifie, que le courage chrétien grandit, que l'Eglise apprend le renoncement, la persévérance, la fidélité. Le chrétien doit à l'exemple de son Maître, travailler pendant qu'il est jour, sans se laisser arrêter par les difficultés du dehors.

Chacun pourra souscrire à son choix par mois, par trois jours, par six mois ou par année à dater du premier janvier 1848. On paiera dans le courant de chaque mois, trimestre ou semestre et, pour les souscriptions par année, dans le courant des six premiers mois. On pourra donner plus ou moins chaque fois suivant les facilités du moment. On voudra bien prendre soin de porter son argent soi-même aux collecteurs sans se le faire demander.

Que Dieu veuille mettre sa bénédiction sur toute cette œuvre et sur l'Eglise entière !

Sentier, le 24 décembre 1847.

Au nom du Conseil, le vice-président : DL Golay
Le secrétaire provisoire : J. Nicole

Souscriptions par six mois.

Charlotte Pignet

Henriette Narbel

Lisette Raymond

Henry Raymond

Philippine Rnd Aubert

Philippine Rnd Aubert

Charlotte Pignet

Henriette Narbel

Lisette Raymond

Henri Raymond

Souscriptions trois mois.

Reçus de Veuve Narbel la souscription pour la présente année 1848 montant à 20 f 30 Rappes

Aubert = Gundaar